

# VINISTORIA



VINISTORIA

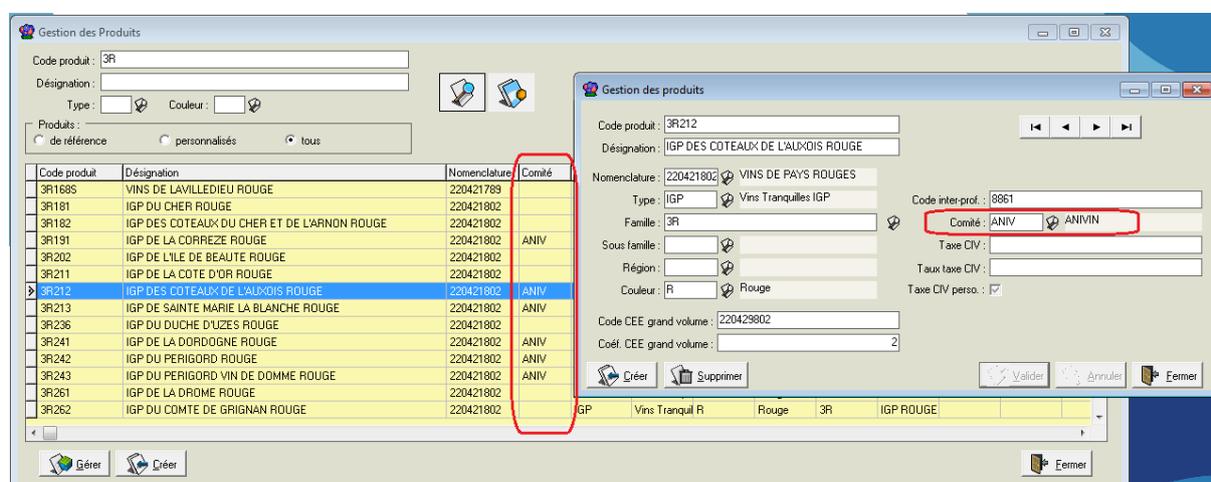
20/01/2015

Vinistoria v8 – Déclaration ANIVIN

## Principes de la déclaration

La déclaration ANIVIN récapitule l'ensemble des expéditions de certains vins de type IGP et des vins de type sans IGP réalisées chaque mois à destination de la France, de l'Union Européenne et de pays tiers.

Afin de déterminer si un vin est à déclarer sur cette déclaration, la table des codes CVI a été complétée du code comité « ANIV » si celui-ci doit figurer (voir au menu « Fichier », « Article », « Gestion Codes CIV ») :



Si vous vous rendez compte que certains vins devant figurer dans cette déclaration ne comportent pas le code « ANIV » dans la rubrique « COMITE », merci de nous le signaler afin que cette table soit complétée.

## Edition de la déclaration ANIVIN

Aller au menu « ventes » puis sur « Gestion d'Opération Commerciales » comme indiqué ci-dessous :

